

LE SCoTAM, UNE STRUCTURE

Il est élaboré par une structure publique, un Syndicat mixte créé en octobre 2006 et composé d'élus désignés par les 7 intercommunalités membres.

Les membres élus échangent et débattent sur l'avenir du territoire (choix stratégiques d'aménagement, engagement d'études, suivi et évaluation du SCoT, etc.).

Une équipe de 6 agents territoriaux est chargée de mettre en œuvre les décisions politiques et assure le lien avec les services des intercommunalités, les communes du territoire et les autres organismes ou structures publiques (État, chambres consulaires, Parc Naturel Régional, Département, Région, etc.).

Les missions du Syndicat mixte :

- Suivre les dossiers d'urbanisme (Plans Locaux d'Urbanisme, cartes communales et projets d'aménagement)
- Suivre les évolutions territoriales (observer et analyser le fonctionnement du territoire avec l'appui de l'agence d'urbanisme d'agglomérations de Moselle)
- Accompagner les intercommunalités dans leurs projets (politiques de mobilité, d'habitat, d'environnement, etc.)
- Sensibiliser aux bonnes pratiques d'aménagement et de préservation du cadre de vie
- Suivre les projets susceptibles d'avoir des conséquences sur le territoire du SCoTAM (schémas régionaux, projets de l'État...)
- Travailler en cohérence avec les SCoT voisins et contribuer aux travaux et réflexions nationales sur l'avenir des SCoT



ET JE CONTRIBUE À
L'AVENIR DE MON TERRITOIRE SUR
WWW.SCOTAM.FR

Syndicat mixte du SCoTAM
48 Place Mazelle
57000 METZ - 03.72.60.61.32
Suivez-nous sur YouTube @Syndicat mixte SCoTAM



FABRIQUONS

LE TERRITOIRE
DE DEMAIN

LOGEMENT
HABITER
ACHATS
CONSOMMER
LOISIRS
SE DÉPLACER
MOBILE
VIVRE
TRAVAILLER
BIODIVERSITÉ
PAYSAGE

LE SCoTAM, UN TERRITOIRE

Il concerne un vaste bassin de vie autour de Metz.

224
COMMUNES

419 600
HABITANTS

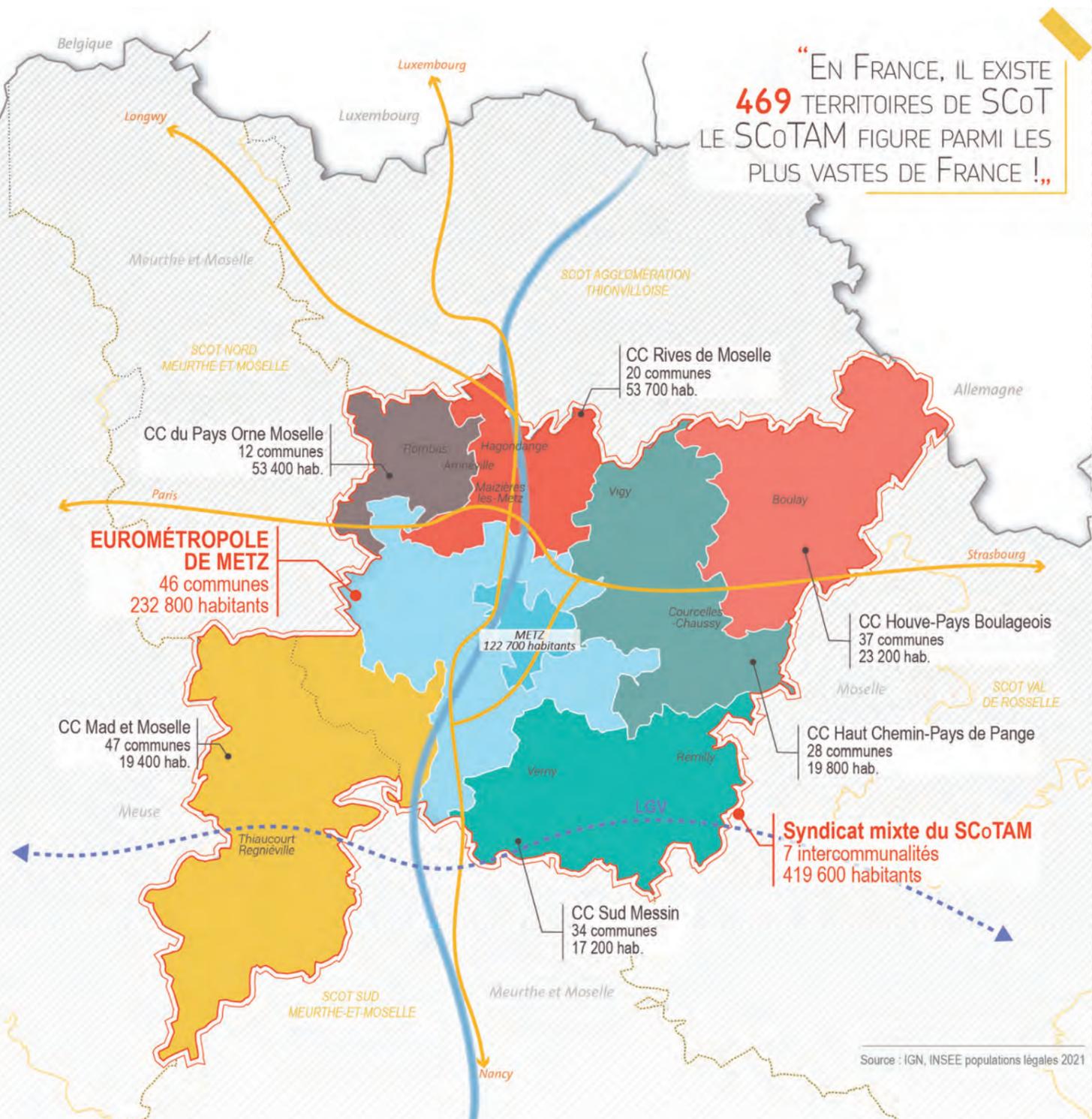
7
INTERCOMMUNALITÉS

1 762 km² sur 2 départements (Moselle et Meurthe-et-Moselle), au carrefour de voies de communication, dans un espace transfrontalier

Une métropole et 6 communautés de communes offrant des spécificités et des complémentarités territoriales

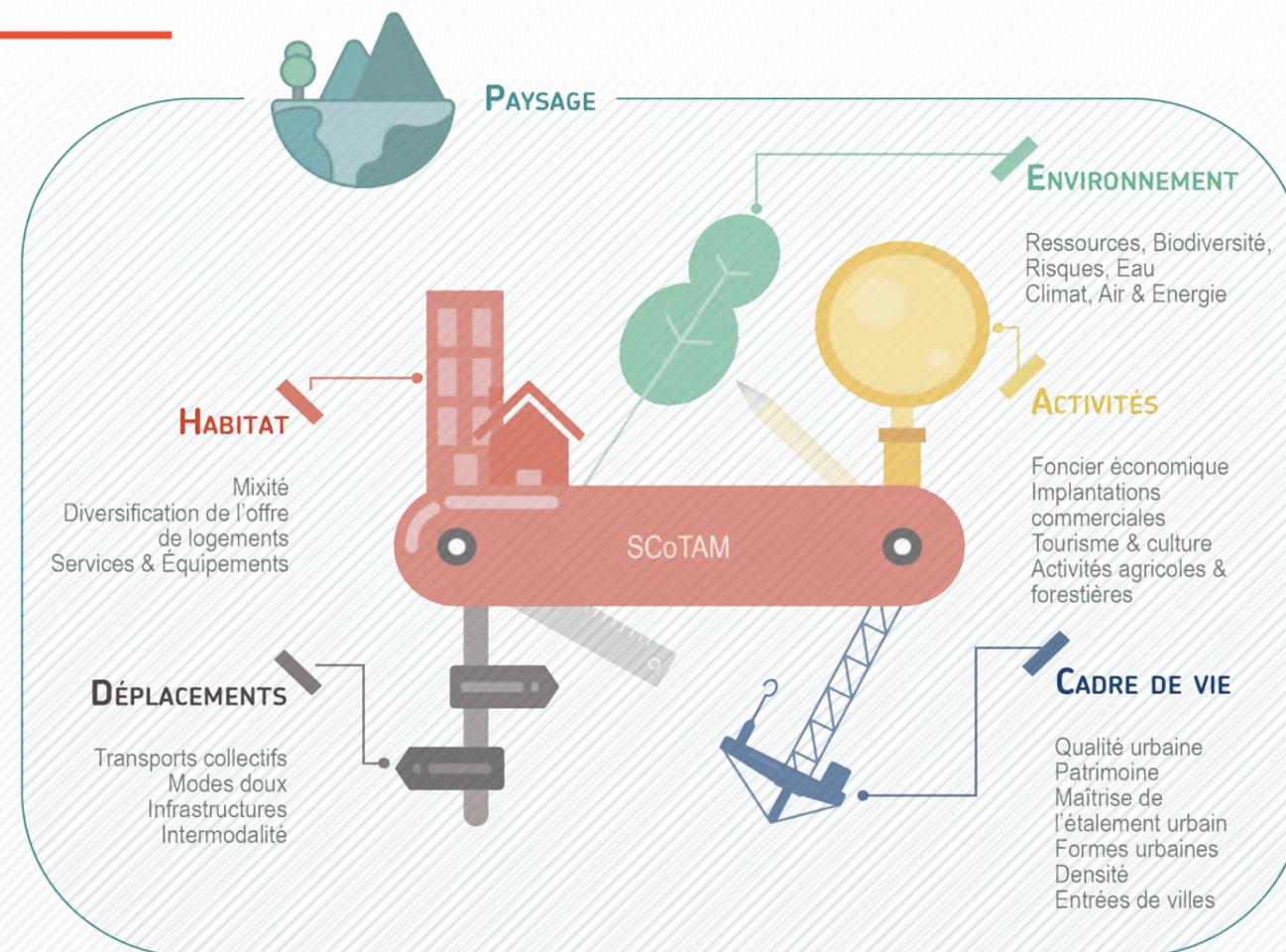
Un territoire dynamique (165 200 emplois, grandes entreprises, équipements métropolitains, université et grandes écoles) arrimé au sillon lorrain

Une richesse paysagère (7 unités paysagères, 26 % du territoire situé dans le PNR de Lorraine) et écologique

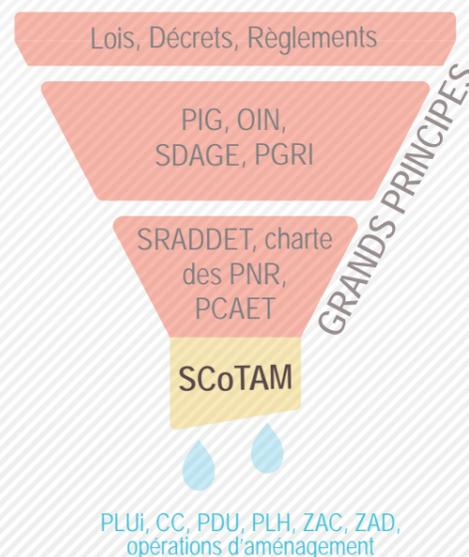


LE SCoTAM, UN PROJET

Il définit les grandes orientations pour aménager et développer le territoire à long terme, tout en préservant les équilibres naturels.



Le SCoTAM est un document charnière entre le local et le régional.



Il se présente sous la forme d'un dossier qui comporte trois éléments majeurs :

LE RAPPORT DE PRÉSENTATION
un état des lieux mettant en évidence les principaux enjeux du territoire.

LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES (PADD)
la stratégie retenue pour répondre à ces enjeux.

LE DOCUMENT D'ORIENTATION ET D'OBJECTIFS (DOO)
les leviers à actionner pour mettre en œuvre la stratégie.

Le Syndicat mixte s'est doté d'un Plan Paysages, un document pédagogique qui permet d'appréhender l'évolution et la transformation des paysages de manière prospective, transversalement aux différentes politiques à l'oeuvre sur le territoire du SCoTAM.

PCAET : Plan Climat Air Énergie Territorial | PLUi : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal | CC : Carte Communale | PDU : Plan de Déplacements Urbains | PLH : Programme Local de l'Habitat | OIN : Opération d'Intérêt National | PIG : Projet d'Intérêt Général | PNR : Parc Naturel Régional | PGRI : Plan de Gestion des Risques d'Inondation | SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux | SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires | ZAC : Zone d'Aménagement Concerté | ZAD : Zone d'Aménagement Différé